



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mme Maryse PAYBOU et MM. Philippe ARRIAU, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT - ENTRETIEN MANUEL DU PLAN LOCAL DE
RANDONNEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - MARCHÉ
RESERVE A DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE RELANCE
APRES DECLARATION SANS SUITE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 19 MAI
2022 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 8 avril 2022 pour une remise des offres le 11 mai 2022.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donne lieu à l'émission de bons de commande.

Le marché est divisé en trois secteurs géographiques équivalents (secteur Nord, secteur Nord-ouest et secteur Sud). Il est attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an. Il est conclu à compter de la date de notification du contrat. Il est renouvelable par tacite reconduction, 3 fois maximum, pour une période de 1 an, sans pouvoir dépasser 4 ans.

Il a été remis 5 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 19 mai 2022 à 15 heures a décidé d'attribuer les marchés attribués aux associations suivantes :

Candidats	Montant de l'offre
LES COTEAUX HAUTS DE GARONNE ENTREPRISE 59 AV DE PARIS 33310 LORMONT	7 980 € HT
Association CIEL CENTRE YVES DREAU 64150 MOURENX	11 030 € HT
EMPLOIS VERTS ESPACE INFOS JEUNES 10 PL BROSSERS 64300 ORTHEZ	11 000 € HT

L'affectation des secteurs sera matérialisée par une mise au point des marchés.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Patrice LAURENT

